

P-METHRINE 10% EC

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Société : COMPAGNIE DES TRAITEMENTS CHIMIQUES – COTCHIM -

Adresse : 15 RUE JORDANIE MOALLA 2100 GAFSA-TUNISIA

Tél : (00216) 76 225 551

Fax : (00216) 76 227 346

Email : cotchim_tn@hotmail.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Symbole et lettre d'identification



Xn.nocif



N.Dangereux pour l'environnement

R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec le peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la Peau.

Conseils de prudence

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S24 : Eviter le contact avec la peau.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37 : Porter des gants appropriés.

S57 : Utiliser un récipient adapté pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S60 : Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom commercial : P-METHRINE 10% EC

Nature du produit :

Insecticide concentré émulsifiable (EC)

Perméthrine 100g/l

Composition :

Nom Chimique	CAS No.	EC No	classification	Concentration[g /l]
Perméthrine, (1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle	52645-53-1	258-067-9	N, Xn, R20/22, R43, R50/53	100
Solvant	-----	-----	-----	-----

4. PREMIERS SECOURS

Instructions pour le médecin

Traitement symptomatique après contamination

Contaminations locales ;

Peau : appliqué de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette ;

Yeux : instillé des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1% méthocaïne hydrochloride);

Donner des analgésiques si nécessaire ;

Peut causer des douleurs sévères ; Empoisonnement systémique ;
Assistance respiratoire, cardiaque ;

Observations de paramètres spécifiques

Electrocardiogramme, recherche d'œdème pulmonaire en cas d'inhalation ;
Lavage gastrique : administration de charbon actif ;
Intubation endo-trachéal, respiration artificielle, si nécessaire,
Elimination par dialyse et transfusion ;
Soins anticonvulsions : diazepam i.v ;

Contre indications

1. Composés Adrénergiques.
 2. Atropine ;
- Guérison spontanée.
Ne pas confondre avec un composé organo-phosphoré.

Inhalation

Faire respirer de l'air frais ;
Garder la personne au calme ;
Consulter immédiatement un médecin

Contact avec la peau

Oter tout vêtement et chaussures souillés
Laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau ;
Consulter immédiatement un médecin

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau ;
Ne pas faire vomir
Donner de l'eau à boire
Garder la personne au calme
Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Poudre, mousse, eau pulvérisée, CO₂.

Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau bâton.

Dangers particuliers

En cas d'incendie émission de gaz toxiques et de vapeurs irritantes.

Equipement spécial de protection

Port d'un appareil respiratoire autonome (locaux fermés).

Autres recommandations

Refroidir à l'eau les récipients exposés au rayonnement ;

Eloigner les emballages exposés si cela ne présente aucun danger ;

Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement ;

Ne pas inhaler les fumées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/ de la fuite et contre le vent.

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthode de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures collectives de protection

Ventilation aspirante aux points de formation des vapeurs.

Prévoir une douche oculaire et des installations sanitaires près du lieu de travail.

Précautions particulières

Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation.

Stockage

Température de stockage	: Température ambiante.
Température basse à éviter (cristaux)	: Protéger du gel (formation réversible des cristaux)
Mesures spéciales de stockage	: Conserver à l'écart des aliments et des boissons.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
Matériaux d'emballage recommandés	: Acier vernis, PEHD.
Emballage prévu par le fournisseur	: Fût vernis intérieur.
Matières incompatibles au stockage	: Non connu.

Autres recommandations

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Respecter les hauteurs de gerbages conseillées.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Valeur Limite Exposition (VLE) : 300 ppm (solvant).

Equipements de Protection individuelle

Protection respiratoire : Port d'un appareil respiratoire filtrant (type A2P3)

Protection des mains : Port de gants résistants aux solvants.

Protection des yeux panoramique. : Port de lunettes de protection de type

Protection de la peau et du corps : Port de vêtement de protection.

Mesure d'hygiène spécifique : Assurer une bonne aération des locaux de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	: Liquide
couleur	: Jaune
Odeur	: Aromatique

Données de sécurité

Densité	: 0.87 à 20°C
Solubilité dans l'eau	: émulsionnable
pH	: 3,5 - 4,5
Point d'éclair	: 64°C
Limite d'explosivité supérieure	: 7.0 % (v)
Limite d'explosivité inférieure	: 0.6 % (v)
Inflammabilité	: Combustible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produit de Décomposition/Combustion

Pas de produit de décomposition dangereux connu dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur et des sources incandescentes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Evaluation toxicologique réalisée sur une composition similaire :

DL 50 voie orale / rat : 8300 mg/kg (mâle), 4930 mg/kg (femelle)

DL 50 voie cutanée / rat : >8300 mg / kg.

Pouvoir Irritant

Irritation cutanée (lapin) : non irritant

Irritation oculaire (lapin) : non irritant.

Sensibilisation

Du fait de la présence de solvant dans la préparation, le contact cutané répété et prolongé peut entraîner des dermatoses.

Toxicité chronique

Perméthrine : Noél = 10 mg/kg/jour

Commentaires et symptomatologie

La présence de solvants dans la préparation, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Risque de survenue de sensations transitoires (quelques heures, maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage et des muqueuses, sans lésion cutanée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Ecotoxicité

Perméthrine 25/75 technique :

CL₅₀ truite (96 h) : 0.019mg/l.

EC₅₀ daphnie (48 h) : 0,002 mg/l.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballage contaminés

Récipients à rincer 3 fois.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU	:	3082
14-1.A.D.R. (Route)		
Assimilation transport	:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Permethrine)
Classe	:	9
Chiffre d'énumération	:	M6
Etiquette	:	9
Code danger	:	90
14-2. O.A.C.I. (Aérien)		
Assimilation transport	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Permethrin)
Classe	:	9
Groupe	:	III
Etiquette	:	9
Passager	:	914 (Illimitée)
Cargo	:	914 (Illimitée)
14-3. I.M.D.G. (Maritime)		
Assimilation transport	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Permethrin)
Classe	:	9
Groupe	:	III, page 9028
Etiquette	:	9
Marque	:	Marine pollutant.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

Ce mélange est classé dans le cadre de la réglementation ICPE (Installation classée pour la Protection de l'environnement) :

- 1172 - Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, très toxiques.

16. AUTRES INFORMATIONS

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion. R36 : Irritant pour les yeux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

UEH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.